

Fédération  
de la Distribution  
Automobile

10, rue Pergolèse  
Tél. : 01 45 00 39 71  
75116 – Paris  
[www.feda.fr](http://www.feda.fr) -



## **Verdissement des flottes : la FEDA en appelle au pragmatisme pour la distribution automobile et les grossistes**

**Reçue par le Député Damien ADAM, la FEDA a plaidé en faveur d'une évolution de sa proposition de loi afin de tenir compte des contraintes de l'après-vente dans le verdissement des flottes.**

La Fédération de la distribution automobile (FEDA), qui s'était immédiatement mise en relation avec Damien ADAM, Député (Renaissance) de Seine-Maritime, lors du dépôt en fin d'année dernière de sa proposition de loi visant à accélérer et à contrôler le verdissement des flottes, a pu le rencontrer pour lui exposer sa position et ses propositions.

La proposition de loi dont M. ADAM est l'auteur vise principalement à fixer une nouvelle trajectoire de renouvellement des parcs automobiles des entreprises pour atteindre dès 2030 95% de véhicules à très faibles émissions (électriques, à hydrogène ou utilisant une combinaison des deux).

Pour rappel, la loi d'orientation des mobilités actuellement en vigueur fixe l'objectif de 70% de véhicules à faibles émissions (incluant les hybrides rechargeables) en 2030.

La FEDA a notamment plaidé auprès de M. ADAM pour un desserrement du calendrier jusqu'à 2032 en rééchelonnant les seuils intermédiaires prévus par la proposition de loi. Ses représentants ont également insisté sur l'inadaptation du texte aux contraintes des grossistes, à travers le cas des véhicules « gros rouleurs ».

Ainsi, la FEDA a sensibilisé le parlementaire au fait que les véhicules électriques demeurent inadaptés aux tournées commerciales, compte tenu de leur autonomie trop faible en conditions réelles d'utilisation, d'un réseau de recharge rapide encore insuffisant et des contraintes d'organisation du temps de travail des salariés.

La fédération demande donc une trajectoire de verdissement spécifique pour les véhicules utilitaires, qui pourrait être définie par voie réglementaire en concertation avec les organisations professionnelles, afin de tenir compte de l'offre disponible pour ces véhicules et des contraintes des entreprises.

Après cette audition, la FEDA sera attentive à la suite qui sera donnée à ses propositions sur ce texte qui a été déposé mais n'est pas encore inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale.

\* \* \*

*La Fédération de la distribution automobile (FEDA) est une organisation majeure de la filière aval de l'automobile qui porte depuis plus de quarante ans la voix de la distribution indépendante.*